



COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 MARS 2021

Début de séance : 19h40

Fin de séance : 21h30

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Maire.

25 élus présents : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LERÉDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

Absents excusés :

LE GOUEFF Viviane

LOIZEL-CADORET Catherine

BOTUHA Eric

COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 mars 2021

Mme la Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

N° DEL2021_02_01

Mme la Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 19h40. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme ALLANO Françoise.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal désigne ALLANO Françoise.

Mme le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

4 POUVOIRS :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme la Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

I. : FINANCES

DELIBERATIONS

I. 1. : Vote de l'affectation de résultat.

I. 2. : Vote des taux d'imposition 2021.

I. 3. : Vote du budget primitif 2021.

I. 4. : Renouvellement adhésion CAUE 2021.

I. 5. : Admissions en non-valeur.

I. 6. : Modification des durées d'amortissement.

II. : TRAVAUX

DELIBERATIONS

II. 7. : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Brandivy.

II. 8. : Choix des entreprises pour l'aménagement de l'accueil de la mairie.

II. 9. : Prestation de gravure sur la stèle du souvenir.

II. 10. : Pôle culturel : complément de mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition.

III. : PERSONNEL ET CONCERTATION.

DELIBERATIONS

III. 11. : Mise en place de l'allocation pour les parents d'enfants handicapés.

III. 12. : Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la mission ACFI.

III. 13. : Modification du tableau des emplois permanents.

IV. : AFFAIRES SCOLAIRES.

DELIBERATION

IV. 14. : Définition du coût de l'élève public 2020.

INFORMATION

IV. 15. : Plan de relance numérique dans les écoles.

V. : AFFAIRES SOCIALES.

DELIBERATION

V. 16. : Vote de la subvention au CCAS.

VI. : ENVIRONNEMENT

DELIBERATION

VI. 17. : Mise en place d'une opération d'autoconsommation collective sur le site de l'ombrière du restaurant scolaire.

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 JANVIER 2021.

N° DEL2021_01_02

- DEL2021_01_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2021_01_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 17 décembre 2020

Partie Finances Budget :

- DEL2021_01_03 : Vote du compte administratif 2020
- DEL2021_01_04 : Vote du compte de gestion 2020
- DEL2021_01_05 : Débat d'orientation budgétaire 2021
- DEL2021_01_06 : Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège
- DEL2021_01_07 : Admission en non-valeur
- DEL2021_01_08 : Réduction du loyer du mois de février 2021 pour le logement communal du Tanin
- DEL2021_01_09 : Modification du plan de financement du Pôle culturel
- DEL2021_01_10 : Modification du plan de financement de la piste cyclable route d'Auray
- DEL2021_01_11 : Plan de financement des travaux du restaurant scolaire et de la garderie de Bieuzy
- DEL2021_01_12 : Modification des durées d'amortissement

Partie Travaux :

- DEL2021_01_13 : Démolition de l'extension des anciennes douches municipales
- DEL2021_01_14 : Intervention des chantiers Nature et Patrimoine
- DEL2021_01_15 : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo
- DEL2021_01_21 : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant le complexe du Goh Lanno – Rectificatif (*annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_16 pour erreur informatique*)

- DEL2021_01_17 : Achat de 4 poubelles de tri sélectif pour le complexe sportif

Partie Culture Animation :

- DEL2021_01_18 : Validation du projet d'établissement de l'École de musique

Partie Agriculture :

- DEL2021_01_19 : Adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne

Partie Environnement :

- DEL2021_01_20 : Avis sur le plan de remise en état de la carrière de Kervrien

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Au point n° I.3 : M. Damien TASSÉ indique que concernant l'utilisation du City stade, sa question portait sur l'ensemble des pluvignois et l'ensemble des sports de filets, pas seulement les riverains pour du volley.

Au point n°II.14, Mme Aurélie RIO rectifie la nature des financements : il s'agit d'un financement porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et non par l'ADEME.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

I. : Finances Budget

DELIBERATIONS

N° DEL2021_02_03

I.1. : Vote de l'affectation de résultat.

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 2,55 années.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 251 576.12 €	3 267 265.71 €	9 518 841.83 €
Recettes	7 637 082.13 €	2 796 758.60 €	10 433 840.73 €
Résultats de l'exercice	1 385 506.01 €	- 470 507.11 €	914 998.90 €
Résultats antérieurs	800 000.00 €	1 853 363.05 €	2 653 363.05 €
Résultat cumulé	2 185 506.01 €	1 382 855.94 €	3 568 361.95 €
Restes à réaliser		- 40 491.27 €	
Solde d'exécution	2 185 506.01 €	1 342 364.67 €	3 527 870.68 €

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

Affectation en fonctionnement (art R 002) :	800 000.00 €
Affectation en investissement (art R 1068) :	1 385 506.01 €
TOTAL :	2 185 506.01 €

Concernant le résultat d'investissement d'un montant de 1 382 855,94 €, la réglementation prévoit le report, en intégralité, en section d'investissement (art R 001).

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

N° DEL2021_02_04

I. 2. : Vote des taux d'imposition 2021.

Mme la Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2020 a, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, figé les taux de la taxe d'habitation. Il n'est donc pas nécessaire de voter ce taux. Pour information, ce taux était 12.56 % en 2019.

Mme la Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2020 pour l'année 2021 :

- Taxe sur Foncier Bâti : 17.15 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.15 %

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente la proposition de taux.

M. Robert POTELE demande s'il est possible de diminuer les taux en raison de la situation économique.

Mme la Maire répond que ce n'est pas un bon signal. Elle rappelle qu'ils sont maintenus sans augmentation et que la taxe d'habitation n'est plus payée par une bonne partie des Pluvignois.

M. Patrice THOMAS indique que baisser les taux reviendrait à faire payer plus tard les Pluvignois.

M. Gérard PILLET confirme que ce serait un mauvais signal et que la seule commune à avoir fait cela est Carnac, qui n'a pas les mêmes finances que Pluvigner.

Mme Aurélie RIO défend que ce ne serait qu'un symbole pour les familles qui ont subi une année difficile.

M. Jean-Michel LE CAM rappelle que Pluvigner faisait partie des communes où la taxe foncière était déjà la plus élevée.

Mme Patricia LE BOULAIRE indique que le Trésor procède à des étalements ou des remises gracieuses aux contribuables en difficulté.

M. Gérard PILLET ajoute qu'une baisse de taux bénéficierait à ceux qui sont les plus gros contributeurs.

VOTE :

Pour : 23

Contre :

Abstention : 6

Le conseil municipal maintient les taux d'imposition pour l'année 2021.**N° DEL2021_02_20** (annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_02_05 pour erreur informatique)**I. 3. : Vote du budget primitif 2021 – Rectificatif.**

Le budget a été préparé par les différents services et présenté dans la majeure partie des commissions.

Il a été présenté en commission des finances le 16 février 2021.

Le tableau suivant donne une vision globale des grands équilibres :

	BP 2020	DM 2020	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021 + RAR
Dépenses	13 329 338,14 €	104 150,94 €	13 433 489,08 €	9 518 841,83 €	12 071 744,22 €
Fonctionnement	7 376 023,47 €	102 650,94 €	7 478 674,41 €	6 251 576,12 €	7 515 904,00 €
011 - Charges à caractère général	1 485 417,95 €	- 5 207,28 €	1 480 210,67 €	1 376 442,18 €	1 496 999,66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 034,44 €	- €	3 596 034,44 €	3 551 606,47 €	3 657 922,74 €
014 - Atténuations de produits	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	1 528,00 €	1 600,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	70 000,00 €	- 9 400,00 €	60 600,00 €	- €	33 429,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 075 035,48 €	- €	1 075 035,48 €	- €	1 090 610,28 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €	- €	315 608,06 €	376 457,06 €	371 667,99 €
65 - Autres charges de gestion courante	695 124,00 €	112 050,94 €	807 174,94 €	806 664,86 €	744 475,00 €
66 - Charges financières	133 203,54 €	- €	133 203,54 €	132 812,52 €	108 199,33 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	857,75 €	5 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	5 207,28 €	5 207,28 €	5 207,28 €	6 000,00 €
Investissement	5 953 314,67 €	1 500,00 €	5 954 814,67 €	3 267 265,71 €	4 555 840,22 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	119 337,57 €	140 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €	2 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	9 403,32 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	731 495,83 €	- €	731 495,83 €	728 229,48 €	671 889,22 €
20 - Immobilisations incorporelles	33 867,60 €	- €	33 867,60 €	27 085,50 €	50 850,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	148 000,00 €	- €	148 000,00 €	- €	40 491,27 €
21 - Immobilisations corporelles	1 068 651,04 €	- €	1 068 651,04 €	972 517,62 €	1 201 827,50 €
23 - Immobilisations en cours	3 481 300,20 €	- €	3 481 300,20 €	1 419 015,54 €	2 439 378,91 €

	BP 2020	DM 2020	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021 + RAR
Recettes	13 329 338,14 €	104 150,94 €	13 433 489,08 €	13 087 203,78 €	12 071 744,22 €
Fonctionnement	7 376 023,47 €	102 650,94 €	7 478 674,41 €	8 437 082,13 €	7 515 904,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 000,00 €	- €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
013 - Atténuations de charges	- €	102 650,94 €	102 650,94 €	135 351,67 €	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	119 337,57 €	140 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	742 000,00 €	- €	742 000,00 €	517 470,23 €	730 000,00 €
73 - Impôts et taxes	3 818 771,00 €	- €	3 818 771,00 €	4 237 778,54 €	3 811 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 857 687,40 €	- €	1 857 687,40 €	2 482 417,86 €	1 938 733,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	37 065,07 €	- €	37 065,07 €	48 598,60 €	45 170,98 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	30,29 €	- €
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	- €	500,00 €	96 097,37 €	500,00 €
Investissement	5 953 314,67 €	1 500,00 €	5 954 814,67 €	4 650 121,65 €	4 555 840,22 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 853 363,05 €	- €	1 853 363,05 €	1 853 363,05 €	1 382 855,94 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 075 035,48 €	- €	1 075 035,48 €	- €	1 090 610,28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €	- €	315 608,06 €	376 457,06 €	371 667,99 €
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €	2 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 391 308,08 €	- €	2 391 308,08 €	2 398 537,12 €	1 685 506,01 €
13 - Subventions d'investissement	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	20 684,42 €	23 200,00 €

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente la méthode qui a été suivie pour la préparation du budget. Elle indique que les services ont réalisé des propositions présentées en commissions et en commission finances.

Elle reprend les éléments en dépense de fonctionnement pour un montant de 7 515 904 € et 4 515 348,95 € en investissement.

Elle rappelle que le budget est équilibré par section en dépenses et en recettes.

Elle précise que l'essentiel des dépenses d'investissement ont été présentées en commission travaux.

M. Jean-Michel LE CAM demande l'explication sur le maintien de la ligne des produits d'entretien. Il s'étonne que le même niveau de dépenses soit prévu en 2021.

Mme la Maire confirme qu'il est prévu de maintenir un niveau de contraintes.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi les dépenses de petit équipement ont baissé.

M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services, explique que cet article concentre des dépenses diverses qui concernent tous les services. Il est ainsi difficile d'expliquer cette grande addition. Il précise que ce détail a été examiné dans le cadre de chaque commission.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quoi correspondent les contrats de prestations de services.

M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services, répond que cela peut aussi bien correspondre aux prestations de tonte des pelouses, de nettoyage des locaux ou de nettoyage des vitres.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi les dépenses de fournitures de voirie sont en augmentation.

Mme la Maire répond que ces dépenses ont été présentées en commission travaux et qu'elles représentent ici aussi beaucoup de situations différentes.

Mme Aurélie RIO propose qu'un groupe de travail soit mis en place pour permettre à certains de mieux comprendre les règles de la comptabilité publique.

M. Patrice THOMAS indique que les règles de la comptabilité sont claires et similaires à celles de la comptabilité privée à l'exception de la règle de l'annualité.

Mme Mélanie CARÉRIC évoque la possibilité pour les élus qui le souhaiteraient de suivre une formation.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quoi correspond l'article 61521, pourquoi il a baissé.

M. Gérard PILLET répond qu'il s'agit de l'entretien des terrains de sports.

Mme Christiane CHATELAIN s'étonne du montant ainsi consacré au football.

M. Gérard PILLET répond que ces montants peuvent être comparés au coût des différentes salles de sports.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quoi correspondent les frais d'acte et de contentieux.

Mme la Maire répond qu'ils correspondent aux frais d'avocats que la commune doit engager lorsqu'un contentieux est engagé contre elle.

M. Jean-Michel LE CAM demande quels sont les contentieux.

Mme la Maire répond que cela concerne notamment le permis d'aménager et deux permis de construire sur la Zacom de Bodéveno.

M. Jean-Michel LE CAM s'étonne que le porteur de projet ne supporte pas cette charge.

Mme la Maire répond que c'est bien la commune qui est attaquée et que ce serait interdit de refacturer ces coûts.

Mme Christiane CHATELAIN demande à quoi correspondent les dépenses de transport scolaire.

Mme la Maire répond qu'il s'agit des déplacements des enfants vers le restaurant scolaire et de la part que la Région ne prend pas en charge pour le transport des enfants utilisant le car le matin et le soir.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi les frais de télécommunication ont baissé.

Mme la Maire répond qu'un marché a été passé et a permis de réaliser de belles économies.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi la rémunération des agents non-titulaires augmente alors que celle des titulaires baisse.

Mme la Maire répond que la part des agents titulaires ou non titulaires dépend des besoins des services de la collectivité, des départs et des arrivées d'agents.

Mme la Maire réexplique la méthode qui a été suivie pour l'élaboration des budgets des services et particulièrement ceux des dépenses de personnel. Elle rappelle que le budget global de la commune consiste en l'addition des budgets de chacun des services, personnel compris.

M. Jean-Michel LE CAM demande la communication des indemnités d'élus.

Mme Christiane CHATELAIN indique que la précédente municipalité avait baissé les indemnités.

M Gérard PILLET confirme que la précédente municipalité les avait bien baissées.

M. Jean-Michel LE CAM demande si l'augmentation de la ligne des subventions aux associations signifie que les associations vont être soutenues en raison de la situation sanitaire.

Mme la Maire répond que l'augmentation correspond aussi à l'évolution des participations au fonctionnement des écoles privées qui représente une très grosse part de cette ligne.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi la ligne remboursement sur rémunération du personnel comporte des montants sur 2021 alors qu'elle était à zéro en 2020.

M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services, indique qu'il s'agit de sommes que l'on peut inscrire au budget lorsqu'on les connaît, ce qui est le cas cette année.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi les produits des services sont presque identiques en 2021.

Mme la Maire répond qu'ils ont été réduits pour certains secteurs. Elle précise que ce sont les estimations réalisées par les services.

M. Jean-Michel LE CAM s'étonne que les produits de la fiscalité directe soient estimés au même niveau alors que la commune récupère la part départementale de la taxe foncière et que le Département lui-même avait tablé sur une baisse des produits.

Mme la Maire répond que les produits des impositions ont été évalués au regard des évolutions récentes des bases et que rien ne laisse à croire que les bases pourraient baisser. Elle suggère que les baisses évoquées au niveau départemental concernaient une autre taxe.

Mme Aurélie RIO demande que les usagers de l'école de Musique puissent être exonérés si les cours collectifs ne sont pas payés.

Mme la Maire répond qu'il y a une remise qui a déjà été effectuée, mais elle ne concerne pas les élèves qui ont des cours en visio.

M. Jean-Michel LE CAM estime, pour les droits de mutation, que c'est être optimiste que de compter sur la même somme. Il indique que les agences n'ont pas cette impression.

M. Gérard PILLET indique que tout le monde ne passe pas par agence.

Mme Patricia LE BOULAIRE ajoute que le niveau des transactions immobilières ne baisse pas.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quoi correspond le compte 7478.

M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services, répond qu'il s'agit des recettes de la CAF.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quels projets correspondent les dépenses de voirie.

Mme la Maire répond qu'il s'agit des dépenses classiques de rénovation des rues et que cela concerne également le début des travaux du rond-point de Bodéveno.

Mme Aurélie RIO revient sur l'idée que c'est une question de méthode et de connaissances.

Elle rappelle que lors de la précédente mandature, une formation avait été dispensée pour les nouveaux élus et que certains d'entre eux avaient même continué en constituant un groupe de travail sur les économies à réaliser.

M. Damien TASSÉ fait remarquer que ce serait intéressant puisque que les comptabilités publique et privé sont bien différentes. Il revient sur l'intérêt de former un groupe de travail.

Mme la Maire indique qu'une décision modificative est toujours possible si des évolutions liées à des économies sont réalisées en cours d'année.

M. Patrice THOMAS rappelle que la comptabilité publique est basée sur la comptabilité privée.

Mme la Maire valide la possibilité de la mise en place d'une formation.

VOTE :

Pour : 28

Contre : 1

Abstention :

Le conseil municipal valide ce budget 2021.

N° DEL2021_02_06

I. 4. : Renouvellement adhésion CAUE 2021.

La commune de Pluvigner est adhérente du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan.

Le CAUE peut apporter différents conseils à la commune par exemple pour l'implantation d'un bâtiment, l'aménagement d'un espace, pour un projet d'embellissement de la commune etc.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 2 519,55 €.

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Damien TASSÉ demande si le CAUE va intervenir pour le réaménagement du bourg.

Mme la Maire répond que ce sera le cas après la phase concertation.

M. Jean-Michel LE CAM demande si les pétitionnaires sont informés que le CAUE peut les accompagner dans leurs projets.

Mme la Maire répond que c'est déjà le cas et qu'une nouvelle publication est toujours possible.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette adhésion.

N° DEL2021_02_07

I. 5. : Admission en non-valeur.

Des admissions en non-valeur concernant divers usagers ont été demandées par la Trésorerie.

Le montant total de ces admissions en non-valeur est de 93,78 €. Elles concernent des recettes dont le montant est inférieur au seuil des poursuites.

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente les admissions proposées.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal accepte cette demande d'admissions en non-valeur.

I. 6. : Modification des durées d'amortissement.

Les biens acquis en investissement doivent être amortis comptablement. Pour chaque catégorie, il revient au conseil municipal de déterminer les durées d'amortissement.

La trésorerie a demandé de rectifier certaines durées d'amortissement et de créer une autre ligne pour le 2188.

Biens de faible valeur (<=600€ TTC)	1 AN
-------------------------------------	------

Immobilisations incorporelles

Frais réalisation documents d'urbanisme	10 ANS
Frais d'études	5 ANS
Frais d'insertion	5 ANS
Logiciels de bureautique	2 ANS

Immobilisations corporelles

Plantation d'arbres et arbustes	15 ANS
Voitures	5 A 10 ANS
Camions et véhicules industriels	6 ANS
Mobilier	10 ANS
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ANS
Matériel informatique	5 ANS
Matériels classiques	6 ANS
Coffre-fort	25 ANS
Installation et appareils de chauffage	15 ANS
Appareils de levage-ascenseurs	25 ANS
Appareils de laboratoire	8 ANS
Équipements de garages et ateliers	10 ANS
Équipements des cuisines	10 ANS
Équipements sportifs	10 ANS
Réseaux de voirie	20 ANS
Installations de voirie	20 ANS
Plantations	15 ANS
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ANS
Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ANS
Agencements et aménagements de bâtiment, Installations Électriques et téléphoniques	15 à 20 ANS
Autres immobilisations corporelles	6 à 10 ANS

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire explique la nécessité de modifier certaines durées d'amortissement.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal arrête ces durées d'amortissement.

Madame la Maire donne la parole à M. RENEVEY Alexis.

II. : Travaux

DELIBERATIONS

N° DEL2021_02_09

II. 7. : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Brandivy.

La route de Brandivy est une des entrées de l'agglomération qui doit être reconfigurée pour en assurer la sécurité.

Le linéaire étant relativement important, un accompagnement sur la conception est opportun.

Une consultation a été conduite et l'entreprise COE a proposé une prestation de maîtrise d'œuvre jusqu'à la sélection des entreprises pour un montant de 11 280 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY présente le projet de réaménagement de la route de Brandivy.

Il indique que la prestation proposée prévoit des permanences de la maîtrise d'œuvre pour recueillir les besoins ou les questions des riverains.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette prestation.

II. 8. : Choix des entreprises pour l'aménagement de l'accueil de la mairie.

Dans le cadre de la rénovation de l'accueil de la mairie, les entreprises ont été sélectionnées.

LOT	Entreprise	Montant
Mission de suivi architecte	BUREAU CONCEPT	7 521,08 €TTC
LOT ELECT / PLOMBERIE	GECF	13 517,56 €TTC
LOT Menuiserie intérieure	SAS Jean Yves FALHER	15 760,98 € TTC
LOT Faux-plafonds	CLOISAL	20 212,84 €TTC
LOT Peinture et revêtement de sol	SPHÈRE ET COULEURS	13184,29 €TTC

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY présente les montants proposés. Il indique que les prix ont été actualisés.

Il précise que des augmentations sont dues à la flambée des prix du bois et que certaines options ont été retenues en électricité.

Il rappelle que les travaux pourraient avoir lieu en mai-juin, sauf pour le sas.

M. Damien TASSÉ ne participe pas au vote.

VOTE : (M. Damien TASSÉ ne participe pas au vote)

Pour : 28

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces travaux.

II. 9. : Prestation de gravure sur la stèle du souvenir.

Une stèle comporte les noms des personnes dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir du cimetière de Pluvigner. Il convient aujourd'hui de procéder à une gravure durable.

Mme DORSE Martine a proposé cette prestation pour un montant de 3 156,36 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY présente la situation de la stèle où les noms des défunts dont les cendres ont été répandues seront gravés. Il indique que 35 noms vont être gravés.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la prestation sera facturée dans le futur.

M. Alexis RENEVEY répond que la question est à étudier dans le cadre du règlement du cimetière.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL indique qu'elle a proposé de mettre en place des petites plaques.

M. Alexis RENEVEY reconnaît que la question sera à poser quand la stèle sera complète.

M. Gérard PILLET indique que les personnes qui vont au jardin du souvenir n'ont pas toujours de gros moyens. La question de la facturation est donc réellement prégnante.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette prestation.

N° DEL2021_02_12

II. 10. : Pôle culturel : complément de mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition.

En préalable de la construction du pôle culturel, la démolition des bâtiments de l'ancien bar de du garage est nécessaire. A démolition devait intervenir avant le début du chantier.

Dans la mesure où les appels d'offres pour les travaux vont commencer, il est opportun de lier les deux opérations. Il convient alors d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la démolition.

Le cabinet Vignault et Faure a proposé un prix forfaitaire pour la supervision de la déconstruction et de la dépollution à hauteur de 11 400 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY précise que la démolition des autres bâtiments n'était pas prévue au départ dans la mission de l'architecte. Il indique que la prestation proposée est tout à fait convenable.

M. Damien TASSÉ demande pourquoi seules des missions d'OPC et de SPS n'ont pas été prévues. Il estime qu'elles pourraient être suffisantes.

M. Alexis RENEVEY indique que l'OPC ne fera pas de facturation supplémentaire.

M. Damien TASSÉ estime que la quantité de travail que cela va demander à l'architecte n'est pas trop importante.

Mme Aurélie RIO demande pourquoi plusieurs marchés ne pourraient pas être faits à part, comme ce qui était prévu au départ ?

M. Alexis RENEVEY répond que ce sera plus rapide.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 1

Le conseil municipal valide cette prestation.

III. : Personnel et Concertation

DELIBERATIONS

Les points relatifs au personnel sont reportés.

IV. : Affaires scolaires

DELIBERATION

N° DEL2021_02_13

IV. 11. : Définition du coût de l'élève public 2020.

Afin d'établir une parité entre école publique et école privée, la commune participe au coût de fonctionnement des écoles privées en leur versant chaque année une subvention, calculée sur le coût de l'élève public de l'année n-1. Une distinction du coût de l'élève primaire et maternelle est mise en place depuis 2013.

Il a donc été demandé à la commission enfance jeunesse de valider le coût de l'élève public 2020 se décomposant ainsi :

	Montant total	Part maternelle	Part élémentaire
EFFECTIFS ROLLO SEPT 2020	379	140	239
COÛT /ELEVE	696 €	1 358 €	309 €

Ce forfait exclut les aides aux voyages scolaires

Calcul des versements OGEC 2021 avec distinction maternelle / primaire

St Guigner	Effectifs pluvignois sept 2020	Coût élève	Versement annuel
maternelle	101	1 358 €	137 158 €
élémentaire	203	309 €	62 727 €
		total	199 885 €

Ste Anne	Effectifs pluvignois sept 2020	Coût élève	Versement annuel
maternelle	47	1 358 €	63 826 €
élémentaire	83	309 €	25 647 €
		total	89 473 €

TOTAL OGECS Ste Anne et St Guigner	289 358 €
---	------------------

Avis favorable de la commission du 19 janvier 2021.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente le calcul du coût de l'élève.

Elle précise que l'augmentation est notamment due à l'augmentation des produits d'entretien (2 132 € en 2019 et 14 496 € en 2020). Le bond est exceptionnel, notamment dans la part maternelle.

Elle précise que le reste est à peu près stable.

Elle rappelle que le budget global est de 289 368 € pour 2021.

Elle ajoute que toutes ces dépenses sont ventilées précisément par les services.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide le coût d'un élève du public pour l'année 2020.

N° DEL2021_02_14

IV. 12. : Plan de relance numérique dans les écoles.

Dans le cadre du plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par la crise sanitaire, l'État a développé un volet de financement dédié à la transformation numérique de l'enseignement.

Sont ainsi financés les outils du socle numérique de base et des services et ressources numériques.

Dans un premier temps, l'école Joseph Rollo a formulé une demande d'acquisition. Les écoles Saint-Guigner et Sainte-Anne ont également fait part de leur besoin.

Les devis étant en cours d'étude, ce sujet sera présenté plus en détail en séance.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire rappelle que cette question a été évoquée en commission finances.

Elle indique que seule l'école J. Rollo avait transmis ses demandes.

Elle rappelle que l'État prend en charge 70% sur les outils informatiques et 50% pour les logiciels.

Elle indique que les demandes des écoles ne sont pas identiques. Ramenées à l'élève, la disparité va de 40 € à 130 € par élève.

Elle indique que le coût médiant est de 63 €.

Elle propose que l'investissement de la commune soit réparti équitablement au regard du nombre d'élèves ou que l'enveloppe soit répartie par les écoles elles-mêmes.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi l'école de Sainte-Anne a un montant plus élevé.

Mme la Maire répond que la demande est plus importante.

Mme Christine REMOUÉ considère qu'une somme par élève est plus équitable et que c'est un choix pédagogique de choisir tel ou tel équipement.

Mme Christiane CHATELAIN demande s'il reste de vieux ordinateurs que les écoles pourraient récupérer. Elle rappelle cependant que la demande porte plus sur des équipements mobiles.

Mme la Maire répond que des ordinateurs ont déjà été reconditionnés et confirme qu'une somme de 65 € par élève est correcte.

M. Damien TASSÉ demande si la dépense concerne essentiellement des équipements.

Mme la Maire répond que les logiciels ne représentent pas l'essentiel de la dépense, effectivement.

M. Jean-Michel LE CAM demande si la maternelle est concernée.

Mme la Maire répond que ça ne concerne que les élémentaires.

Mme Christine REMOUÉ précise que des économies ont été réalisées faute d'activités en 2020 et que ce budget peut être basculé vers ce type d'investissements.

Mme la Maire confirme que ce plan de relance est une occasion à saisir. Elle indique que le choix sera laissé aux écoles.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide la somme de 65 € par élève dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles.

V. : Affaires sociales

DELIBERATION

N° DEL2021_02_15

V. 13. : Vote de la subvention au CCAS.

Comme chaque année, la commune participe au budget du CCAS par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement.

Le montant de cette participation était chaque année de 70 000 €.

Pour l'exercice, 2021, la demande du CCAS est de 75 000 €.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Fabien LE PALLEC explique le montant de la subvention.

Il indique que 4 départs en retraite vont avoir lieu et qu'un agent contractuel aura un contrat prolongé en raison du retard pris à cause de la crise sanitaire.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette subvention.

VI. : Environnement

DELIBERATION

N° DEL2021_02_16

VI. 14. : Mise en place d'une opération d'autoconsommation collective sur le site de l'ombrière du restaurant scolaire.

La construction de l'ombrière du restaurant scolaire résulte d'un partenariat entre Morbihan Énergies et la commune de Pluvigner.

Cette collaboration repose sur la prise en charge des travaux par Morbihan Énergies qui financera le reste à charge de cet investissement par la facturation à la commune de l'électricité consommée directement par le restaurant scolaire. Le tarif de cette facturation est de 0,12 € HT du kWh. Seule la TVA s'y ajoutera.

Par ailleurs, le surplus non consommé peut être proposé à la vente à des utilisateurs proches du site, c'est le principe de l'autoconsommation collective. Dans ce cadre, plusieurs sites communaux ont été identifiés pour lesquels les tarifs de facturations sont également de 0,064 € HT auxquels s'ajouteront la TVA et les abonnements.

Ces deux tarifs, qui correspondent à deux situations différentes (autoconsommation sur site et autoconsommation

collective), conduisent aujourd'hui à des coûts identiques de l'énergie. Au-delà de l'intérêt environnemental indéniable, ce montage permet un blocage des prix sur toute la durée de l'exploitation, c'est-à-dire sur une durée de 20 ans.

Cette collaboration est retranscrite dans le contrat signé avec Morbihan Énergies.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Emmanuel DOUSSELIN explique le contrat entre Morbihan Énergies et la commune pour l'ombrière du restaurant scolaire.

Il rappelle que la commune est engagée dans l'objectif de la neutralité carbone.

Il rappelle que 14 installations de ce type ont été réalisées par Morbihan Énergies.

Il indique que l'investissement est réalisé par Morbihan Énergies et que l'électricité est autoconsommée en grande partie par le restaurant scolaire.

Il ajoute que l'excédent est consommé localement dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Il rappelle les engagements de chacune des parties : Morbihan Énergies finance l'installation, gère l'installation avec les acheteurs du surplus et met en place des actions de communication.

Il rappelle les obligations de la commune.

Il indique que le prix de facturation de l'électricité pour le restaurant scolaire revient à 0,12ct et à 0,064 pour les autres acteurs qui seront en réalité des points de livraison appartenant à la commune.

Il rappelle que l'intérêt financier est que le coût est figé sur 20 ans alors que le coût des énergies va augmenter de 7% en 10 ans.

Il reconnaît que l'économie ne sera pas exceptionnelle mais que la motivation est l'environnement.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le surcout a été calculé sur 20 ans.

M. Emmanuel DOUSSELIN confirme que c'est le coût actuel et qu'aucun investissement est à la charge de la commune.

Mme Aurélie RIO ajoute qu'à la fin de l'exploitation, l'équipement revient à la commune qui pourra poursuivre l'exploitation. Elle précise que la communauté de communes a également mené de tels projets sur le parking d'Alréo, notamment.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ce contrat.

VII. : Affaires scolaires

DELIBERATION

N° DEL2021_02_19

VII. 15. : Confirmation des nouveaux horaires des écoles et maintien de la semaine de 4 jours.

Dans le cadre de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il est possible de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2021.

À Pluvigner, les écoles privées avaient décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès septembre 2017 et cette question a été abordée lors du conseil d'école du 22 janvier 2018. Un sondage avait été effectué auprès des parents et 62,5% d'entre eux étaient favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'était donc prononcé en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

Le conseil d'école du 16 mars 2021 a confirmé cette organisation.

Il est donc nécessaire de valider les horaires qui ont été confirmés par l'équipe enseignante :

	J.Rollo	
	Maternelle	Elémentaire
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi matin	8h45-11h45	8h45-11h45
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi après-midi	13h30-16h30	13h45-16h45

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire rappelle le contexte et indique que le conseil d'école du mardi 16 mars a proposé de reconduire la même organisation.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si le décalage d'horaire entre la maternelle et l'élémentaire sera maintenu.

Mme la Maire répond que ce sera la directrice qui verra.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide l'organisation de la semaine sur 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Pluvigner.

INFORMATION

Mme la Maire clôt la séance et annonce que le prochain conseil aura lieu le jeudi 20 mai 2021.

**Affiché en Mairie
le 26 mars 2021,
La Maire, Diane HINGRAY.
Le secrétaire.**